



- Exercice 2021 / 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2022**

# Activité sportive : EQUITATION



## Demande de participation financière

### INFORMATIONS OUVRANT DROIT :

NIA : \_\_\_\_\_

SLVie : \_\_\_\_\_

Mme  M.  Mlle Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Unité : \_\_\_\_\_

Adresse Principale : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_ Professionnel : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Coefficient social (lire sur l'attestation Activ! : \_\_\_\_\_)

### ENFANT AYANT-DROIT :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Montant de la facture : \_\_\_\_\_ € (joindre l'original)

Nombre d'heures facturées : \_\_\_\_\_ heures

### CADRE RESERVE A LA COMMISSION JEUNESSE

Décision :  Accordé Montant : \_\_\_\_\_ €  Refusé

Observations : \_\_\_\_\_

Signature du Président de la Commission Jeunesse :

Les informations recueillies par la CMCAS Tours/Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue de Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité



- Exercice 2021 / 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2022**

## Activité sportive : EQUITATION

### Conditions d'attribution de la participation financière

#### PRINCIPE :

- **Qui ouvre le droit ?**

L'ouvrant-droit pour l'enfant ayant-droit âgé de 6 ans et moins de 18 ans à la date de facturation.

- **Participation de la CMCAS**

Elle est déterminée selon la grille de participation basée sur le coefficient social (lire sur l'attestation ACTIV!) et est arrondie à l'euro le plus proche.

**La participation financière est versée en une seule fois par année calendaire, dans la limite de 15 heures par an, en cours collectif ou en cours individuel.**

	T1+T2	T3+T4	T5+T6	T7+T8	T9	
	INF à 14500	14501 à 19500	19501 à 24500	24501 à 29500	29501 à 999999	Sur Base
Participation CMCAS	50	40	30	20	10	100,00
Part. CMCAS 1er enfant	50%	40%	30%	20%	10%	
Part. CMCAS 2ème enfant	60%	48%	36%	24%	12%	
Part. CMCAS enfant suivant	75%	60%	45%	30%	15%	



2ème enfant : -20% / à partir du 3ème enfant : -50%

#### DOMAINE D'APPLICATION :

Activités équestres y compris les stages équestres (suite décision du Conseil d'Administration de la CMCAS du 28/11/2016) dispensées par un club ou une association déclaré(e) dont l'encadrement est dispensé par des moniteurs diplômés d'État.

#### DOCUMENTS A FOURNIR :

- Facture(s) originale(s) acquittée(s) du club équestre
- Photocopie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de la famille (sauf si déjà transmis à la CMCAS)

Les informations recueillies par la CMCAS Tours/Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue de Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité